



### **BIEN VIVRE CHEZ SOI**

Avancer dans l'âge ou avoir un handicap ne doivent pas être des obstacles au maintien à domicile. Lamballe Communauté et son prestataire, le CDHAT, vous accompagnent pour trouver des solutions. Ce dernier réalise un diagnostic de votre domicile pour déterminer les types de travaux à prévoir (adapter une salle de bain, une cuisine, une chambre ou un escalier) qui peuvent permettre de continuer à vivre dans son logement en toute autonomie. Les conseillers du CDHAT montent avec vous le dossier de financement et suivent

les demandes de subventions. Le diagnostic est gratuit et ne vous engage pas, alors n'hésitez plus et renseignez-vous !

Attention, les subventions doivent être validées avant le démarrage des travaux, qui pourront alors être finalisés dans les 3 ans.

#### **Pratique**

CDHAT

02 96 01 51 91

[bretagne@cdhat.fr](mailto:bretagne@cdhat.fr)

Permanence le 4<sup>e</sup> mardi du mois, de 10h à 12h  
à l'Espace Lamballe Communauté Bâtiment  
Saint-Martin